



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURES AU RÈGLEMENT D'URBANISME

115 rue Veilleux

NATURE DE LA DEMANDE:

La demande vise à rendre conforme aux dispositions de l'article 4.4.2 du règlement de lotissement numéro 08-2004, la largeur d'un lot partiellement enclavé situé à l'extérieure du périmètre d'urbanisation, et concerne un lot présentement non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

IMPORTANCE DE LA DEMANDE:

Si cette demande est acceptée, la largeur de ce lot mesurée à la marge de recul avant sera fixée à 9.14 mètres alors que selon les dispositions de l'article 4.4.2, cette largeur ne devrait pas être inférieure à 50 mètres.

NOTE IMPORTANTE:

- Il est dans les projets à court terme de la municipalité de rendre possible la desserte de ce lot par le réseau de la municipalité dans le cadre d'un projet de mise aux normes du réseau d'aqueduc et d'égout existant sur la rue Veilleux.

- En cas d'absence du réseau d'aqueduc et d'égout où en cas d'absence d'un règlement municipal décrétant leur installation conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement sur les permis et certificats, la superficie du lot devra être rendue conforme au règlement de lotissement.

- Afin de permettre la construction d'une résidence sur ce lot, la municipalité doit modifier son plan de zonage afin de soustraire le projet de rue qui apparaît sur le lot visé par la demande.

IMPACT POUR PROPRIÉTÉS VOISINES

La présente demande ne présente pas un impact sur les propriétés voisines.

CONSULTATION SUR LA DEMANDE

Le conseil municipal de Sainte-Irène se prononcera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire prévue le 2 avril 2024 à 19h30, à la salle du conseil située au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Irène. Lors de cette séance, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande avant que ledit conseil statue sur celle-ci.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE
CE 19^e JOUR DU MOIS DE MARS 2024.


Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière